



## AMAP Les BIAUX ARPAJONNAIS

### Contrat d'engagement légumes secs

#### JUILLET 2026

Le présent contrat d'engagement est signé :

Entre l'adhérent.e de l'AMAP « Les Biaux Arpajonnais » :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... E-mail : .....

Les agriculteurs : Corinne, René et Léo GODEAU Adresse : Ferme du Bois Regnault 91150

ETAMPES Tel : 06 81 90 73 84 E-mail : co.go@free.fr, L'EARL du Bois Regnault est une exploitation familiale depuis 1984 gérée par Corinne et René Godeau, rejoints par leur fils en 2016. L'exploitation a été convertie en agriculture biologique en 2001. Ensemble, ils produisent du blé, de l'orge, du sarrasin, de la cameline, des lentilles vertes, des pois chiches, des haricots secs, des pois cassés et du quinoa, mais aussi de la luzerne et des fèves pour l'alimentation animale. La ferme se situe sur un plateau séchant entre deux vallées dans la commune d'Etampes, sans irrigation.

#### Objet du contrat :

Il s'agit d'un contrat pour l'année 2026 qui porte sur la livraison de légumes secs. Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (voir la charte sur le site du réseau AMAP Ile-de-France [www.amap-idf.org/le-reseau-des-amap-ile-de-france\\_65.php](http://www.amap-idf.org/le-reseau-des-amap-ile-de-france_65.php))

#### Engagements de l'adhérent :

- o Adhérer à l'AMAP Les Biaux Arpajonnais pour participer à la concrétisation de ses objectifs (les statuts de l'association sont disponibles sur demande auprès du collectif de l'association).
- o Préfinancer la production (prix et modalités de règlement au verso) pour soutenir l'agriculteur dans sa démarche sur la période d'engagement.
- o Venir chercher les légumes secs sur le lieu de distribution des paniers de légumes.
- o En cas d'absence, l'adhérent-e prévient directement le collectif « distribution » de l'association (et pas les agriculteurs) et s'arrangera pour que quelqu'un vienne chercher ses légumes secs à sa place. Sinon les légumes secs pourront être remis à une tierce personne. Aucun remboursement ne sera effectué.

#### Engagements des agriculteurs :

- o Livrer des produits de qualité issus de leur production et respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique et la charte de l'agriculture paysanne.
- o Être présents ou représentés aux distributions, informer s'il a lieu les adhérent-es.
- o Accueillir les adhérents qui le souhaiteraient sur son lieu de fabrication, à la ferme du Bois Regnault, 91150 Etampes.
- o Être transparents sur le mode de fixation des prix, sur leurs méthodes de travail.
- o En cas d'arrêt d'activité prématuré avant la fin du terme du présent contrat, les agriculteurs s'engagent à trouver, dans les plus brefs délais, une solution pour assurer la continuité de la distribution des légumes secs.

#### Engagements communs :



o Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

o Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique. Seront alors présents le bureau et le producteur.

### **Distribution des produits**

o Les produits seront distribués aux heures de distribution des légumes le vendredi 3 juillet 2026, en salle Epinoche rue Dauvilliers, 91290 ARPAJON

o La distribution pourra parfois être faite en auto-gestion, l'adhérent n'ayant qu'à prendre ses produits et émarger sur la liste. Les bénévoles présents, qui s'occupent de la distribution des paniers peuvent renseigner au besoin.

### **Prix de la part de récolte et modalités de règlement :**

Les légumineuses sont livrées en sac de 1kg exceptés les haricots azuki livrés en sac de 500g

Cf. tableau page 3.

Règlement par chèque à l'ordre de « EARL du Bois Regnault »

Fait à ..... en 2 exemplaires, le.....

Signature de l'adhérent.e

Signature du producteur partenaire



<b>Légumes secs</b>	<b>Prix au kg</b>	<b>Commande en kg</b>	<b>Montant = total nombre kg x prix au kg</b>
<b>Lentilles vertes</b>	5,00 € / 1kg		
	4,70 € / 5 kg		
	4,40 € / 10 kg		
<b>Lentilles corail</b>	5,80 € / 1 kg		
	5,20 € / 10 kg		
<b>Pois chiche</b>	4,00 € / 1 kg		
	3,60 € / 10 kg		
<b>Pois cassé</b>	4,30 € / 1 kg		
	3,90 € / 10 kg		
<b>Haricot blanc</b>	5,20 € / 1 kg		
	4,80 € / 10 kg		
<b>Haricot rouge</b>	5,20 € / 1 kg		
	4,80 € / 10 kg		
<b>Haricot noir</b>	5,20 € / 1 kg		
	4,80 € / 10 kg		
<b>Haricot Azuki</b>	9,00 € / 1 kg		
	8,00 € / 10 kg		
<b>Quinoa blanc</b>	9,00 € / 1kg		
	8,00 € / 10 kg		
<b>Millet</b>	3,80 € / 1 kg		
	3,40 € / 10 kg		
<b>MONTANT TOTAL</b>			